

Annexe – Modèle de programme d'actions coordonnées des centres locaux de promotion de la santé

Fiche identification

1. Coordonnées

Numéro d'agrément :	
Nom :	
Statut juridique :	
N° d'entreprise :	
Rue N° Bte :	
Code postal Localité :	
Site Web :	
Réseaux sociaux :	

2. Coordonnées de la direction / coordination

Nom Prénom :	
Fonction :	
Courriel :	
Téléphone :	

3. Equipe au 01/01/2023

Numéro	Fonction	Temps de travail	A charge de la subvention	Aide à l'emploi	Ancienneté pécuniaire au 01/01/2023
1	Choisissez un élément.	00 : 00	00 : 00	00 : 00	Choisissez un élément.
1	Choisissez un élément.	00 : 00	00 : 00	00 : 00	Choisissez un élément.

4. Financements : subventions sollicitées ou obtenues auprès des pouvoirs publics ou privés pour l'année 2023

Pouvoir subsidiant	Montant	Période couverte
PPS AVIQ	0.000,00 €	Du XX/XX/20XX au XX/XX/20XX
PPS AVIQ Evras	0.000,00 €	Du XX/XX/20XX au XX/XX/20XX

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

0.000,00
€

Du
XX/XX/20XX
au
XX/XX/20XX

5. Définir, pour les deux missions, les modalités et les objectifs de collaboration du CLPS à l'interCLPS, à l'interCEPS, au COPIL du plan, ainsi que la méthodologie de réponses aux demandes et les modalités de collaboration avec l'AVIQ, les CEPS, les COMP, les opérateurs en promotion de la santé et les acteurs en promotion de la santé. Indiquer également les autres partenaires.

6. Spécificités du CLPS et manière dont elles influent les missions :

- Territoire
- Population notamment les données socio sanitaires
- Partenariats existants par type et partenariats à développer
- Thématiques ou publics déjà accompagnés et thématiques à développer
- Equipe
-

7. Plan de communication

Définissez le plan de communication du CLPS à l'intention de la population générale, des autres acteurs de promotion de la santé, des professionnels de votre territoire, de l'AVIQ et du Gouvernement.

8. Tout autre information que vous jugerez utile

Le CLPS a aussi le loisir de rendre des documents joints pour étayer son PAC.

Fiche mission 1 : Accompagner l'implémentation du plan sur le territoire local et accompagner l'évaluation, l'ajustement et le renouvellement du plan

I. Description brève de la mission

- Partagez l'historique de votre mission les années précédentes (si existante).
- Citez les références principales (nationales, internationales, épidémiologiques, socio-sanitaires, stratégies, communautés professionnelles, etc.) sur lesquelles vous basez votre expertise.
- Décrivez votre méthodologie de travail pour répondre à cette mission, notamment l'intégration des actions coordonnées avec les Centres d'expertise en promotion de la santé, la prise en compte des PAC des opérateurs et le travail de réseau (cf. art. 410/10 du Code wallon de l'action sociale et de la santé § 2)
- D'après vous, quels sont les limites de votre champ d'action pour cette mission ?

II. Objectifs stratégiques, (cf. art. 410/10 du Code wallon de l'action sociale et de la santé § 2)

Pour chaque objectif, le CLPS précisera les activités à mener, les indicateurs de processus, de réalisation et de résultats, la temporalité de leur recueil, les éventuels milieux de vie, les opérateurs et le calendrier des activités.

1. Objectif spécifique : identifier les ressources (partenaires, projets) au niveau local actifs sur les différentes thématiques du plan ;
2. Objectif spécifique : favoriser le développement de projets communs ;
3. Objectif spécifique : développer/ renforcer des concertations locales sur des thématiques du plan ;
4. Objectif spécifique : proposer un accompagnement documentaire, méthodologique et d'évaluation ;
5. Objectif spécifique : participer aux dynamiques régionales ;
6. Objectif spécifique : accompagner l'évaluation, l'ajustement et le renouvellement du plan.

III. Calendrier et déploiement de la mission de 2023 à 2027

- Par quelles activités allez-vous commencer et pourquoi ?
- Quelles autres activités ne sont pas mises en place actuellement et seraient nécessaires ?

Fiche mission 2 : Accompagner les acteurs en promotion de la santé de leur territoire sur le développement de projets agissant sur les déterminants de la santé

IV. Description brève de la mission

- Partagez l'historique de votre mission les années précédentes (si existante).
- Citez les références principales (nationales, internationales, épidémiologiques, socio-sanitaires, stratégies, communautés professionnelles, etc) sur lesquelles vous basez votre expertise.
- Décrivez votre méthodologie de travail pour répondre à cette mission, notamment l'intégration des actions coordonnées avec les Centres d'expertise en promotion de la santé, la prise en compte des PAC des opérateurs et le travail de réseau (cf. art. 410/10 du Code wallon de l'action sociale et de la santé § 2)
- D'après vous, quels sont les limites de votre champ d'action ?

V. Objectifs stratégiques, (cf. art. 410/10 du Code wallon de l'action sociale et de la santé § 2)

Pour chaque objectif, le CLPS précisera les activités à mener, les indicateurs de processus, de réalisation et de résultats, la temporalité de leur recueil, les éventuels milieux de vie, et le calendrier des activités.

1. Objectif spécifique : Accompagner les acteurs locaux au niveau documentaire, méthodologique et d'évaluation ;
2. Objectif spécifique : Renforcer les concertations locales.

VI. Calendrier et déploiement de la mission de 2023 à 2027

- Par quelles activités allez-vous commencer et pourquoi ?
- Quelles autres activités ne sont pas mises en place actuellement et seraient nécessaires ?

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel établissant le programme d'actions coordonnées des centres locaux de promotion de la santé

Namur le XXXX,

La Ministre de la Santé

Christie Morreale